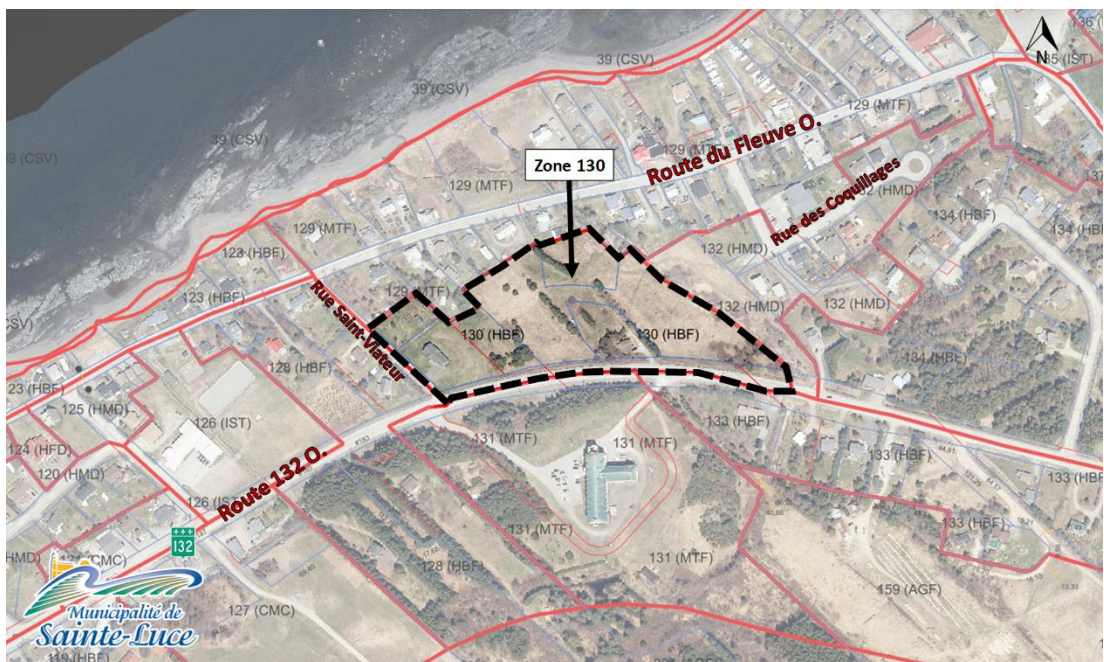


Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2023-345, modifiant le règlement de zonage no. 2009-114, pour modifier l'affectation de la zone 130 et pour modifier les grilles des normes d'implantation et des usages de cette zone

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro R-2023-345 pour modifier l'affectation de la zone 130 et pour modifier les grilles des normes d'implantation et des usages de cette zone* ».
- Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage, tout d'abord, pour que la zone 130 passe de l'affectation « Habitation de faible densité » à l'affectation « Habitation de moyenne densité ». Puis, en changeant la grille des normes d'implantation pour la zone 130 (HMD), pour que le nombre de logements autorisés par bâtiment passe de 2 à 8 et que le nombre maximum d'étages autorisés passe de 2 à 3 et de changer la grille des usages pour la zone 130 (HMD), pour augmenter le nombre de types d'habitations autorisées.
- Au nord de la zone 130, on retrouve la route du Fleuve Ouest, au sud, la route 132 Ouest. Tandis qu'à l'ouest, on retrouve la rue Saint-Viateur et à l'est, le futur prolongement de la rue des Coquillages. La zone 130 est également illustrée dans le plan suivant :



- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 1^{er} juin 2023, à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS.

(Signé)

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 15 mai 2023.

(Signé)

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier